

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 17 septembre 2018

Délibération n° 2018-3020

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Carré de Soie - Esplanade Tase - Individualisation partielle d'autorisation de programme pour la réalisation des travaux - Avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) avec la Ville de Vaulx en Velin

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Geoffroy

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 28 août 2018

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mercredi 19 septembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burillon, Burricand, MM. Butin, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Brumm), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Vial), Blachier (pouvoir à M. Bernard), Buffet (pouvoir à M. Cochet), Cachard (pouvoir à Mme Ait-Maten), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Coulon (pouvoir à Mme Gailliout), Mme Crespy (pouvoir à Mme Basdereff), MM. Devinaz (pouvoir à M. Bret), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Hamelin (pouvoir à M. Guillard), Mmes Reveyrand (pouvoir à Mme Gandolfi), Servien (pouvoir à M. Vaganay).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 17 septembre 2018**Délibération n° 2018-3020**

commission principale :	urbanisme, habitat, logement et politique de la ville
commune (s) :	Vaulx en Velin
objet :	Carré de Soie - Esplanade Tase - Individualisation partielle d'autorisation de programme pour la réalisation des travaux - Avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) avec la Ville de Vaulx en Velin
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 août 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération Vaulx en Velin - Aménagement de l'esplanade Tase fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020, votée par le Conseil de la Métropole le 6 juillet 2015.

I - Contexte et objectifs

L'esplanade Tase constitue le futur espace public majeur du Carré de Soie. Séquence clé de la promenade jardinée du Carré de Soie, son aménagement sur une emprise d'environ 2,6 ha au sein du programme d'aménagement d'ensemble (PAE) Tase a pour objectif de créer un espace public, support d'usages multiples au cœur d'un quartier en devenir : promenades, détente, jeux et loisirs de plein air dans un espace au caractère végétal affirmé, situé au cœur du quartier Tase et au pied du futur groupe scolaire.

Son rôle de mise en relation entre les quartiers environnants et le pôle d'échange multimodal (PEM) aura pour effet de faciliter les cheminements piétons et modes doux et de faciliter la vie au quotidien des riverains. L'aménagement de cette esplanade au pied des bâtiments de l'ancienne usine Tase contribuera à la mise en valeur de ce patrimoine industriel majeur. Enfin, cet aménagement, conçu et réalisé en cohérence avec le futur groupe scolaire Odette Cartailhac intégrera les éléments fonctionnels nécessaires à la desserte de l'équipement public que réalisera, en parallèle, la Commune de Vaulx en Velin.

Le projet d'aménagement de l'esplanade Tase relève simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage soumis aux dispositions de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée :

- la Métropole de Lyon au titre de l'aménagement du domaine de voirie et des espaces publics,
- la Commune de Vaulx en Velin au titre de la création des espaces verts, de l'éclairage public, des jeux pour enfants, des équipements pour les marchés forains et des équipements pour le dispositif de vidéosurveillance.

Par délibération du Conseil n° 2016-1135 du 21 mars 2016, une CMOU a été mise en place afin d'assurer une conception et une mise en œuvre cohérente de l'opération. La Métropole agit par conséquent en tant que maître d'ouvrage unique de l'opération.

Une procédure d'appel d'offres ouvert par exception au concours a permis de désigner un groupement d'entreprises dont l'agence de paysagistes Latz + Partner est le mandataire, maître d'œuvre de l'opération.

II - Le calendrier prévisionnel de l'opération

L'autorisation de programme sollicitée concerne la réalisation des travaux d'aménagement qui se dérouleront en 2 phases à partir de mars 2019 :

- une 1^{ère} phase qui permettra de livrer l'espace piéton central et l'ensemble des voies et des venelles d'accès, courant 2020,
- une seconde phase, portant sur les abords immédiats du groupe scolaire, qui sera livrée concomitamment à l'équipement.

Les études de maîtrise d'œuvre ont été menées de janvier 2017 à juillet 2018, intégrant une phase importante de concertation avec les futurs usagers.

La présente demande d'individualisation partielle d'autorisation de programme correspond au financement des travaux pour un montant total de 6 963 000 €TTC dont 1 138 653 €TTC concernant des travaux réalisés pour le compte de la Commune de Vaulx en Velin, qui feront l'objet de recettes à percevoir à la livraison des travaux, au titre de l'avenant à la CMOU ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - le lancement des travaux d'aménagement de l'esplanade Tase à Vaulx en Velin,
- b) - l'avenant n° 1 à la CMOU passée entre la Métropole et la Ville de Vaulx en Velin.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagements et entretien de voirie, pour un montant de 6 963 000 €TTC en dépenses et 1 138 653 €TTC en recettes à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 2 321 000 € en dépenses et 455 461 € en recettes en 2019,
- 2 321 000 € en dépenses et 455 461 € en recettes en 2020,
- 1 160 500 € en dépenses en 2021,
- 1 160 500 € en dépenses en 2022,
- 227 731 € en recettes en 2023,

sur l'opération n° 0P09O7131.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 19 septembre 2018.